

Paroles de conseillers ordinaires

Vos
conseillers
ordinaires
à vos côtés

L'action des conseillers ordinaires s'articule autour des missions de santé publique confiées à l'Ordre*. Pour l'ensemble des métiers de la pharmacie, les conseillers accompagnent au quotidien les confrères dans leur exercice. Au-delà, ils représentent la profession, tant au niveau local, régional, national, qu'international. Que font les conseillers ordinaires pour les confrères et la santé publique ? **Témoignages.**



Martine Pazzi,
membre du conseil
régional de l'Ordre
des pharmaciens
PACA-Corse

Plaintes disciplinaires : accompagner

« Le traitement des plaintes s'effectue généralement en deux temps : une première phase de conciliation, puis une phase d'instruction. Trop souvent, le passage à la phase d'instruction se fait non par échec de la conciliation, mais par l'absence du plaignant, qui n'a pas pris la mesure des enjeux de sa démarche.

Le conseiller ordinal, nommé rapporteur, doit alors aider à remettre en perspective les faits ayant motivé la plainte avec l'exercice officinal en vue d'éclairer la chambre de discipline appelée à statuer. »

Développement professionnel continu (DPC) : obligation triennale et actions de la section C

« Nous sommes à l'écoute et nous nous faisons le relais des besoins des pharmaciens. Les orientations nationales de formation devraient en effet être plus en adéquation avec les spécificités des métiers de la distribution. Pour mieux faire connaître les attentes des confrères, les conseillers ordinaires interagissent avec eux, comme nous l'avons fait lors des webconférences organisées en début d'année ou, plus récemment, le 9 novembre. »



Karine Fléchar,
membre du Conseil
central de la section C,
représentant les
pharmaciens de la
distribution en gros

Discipline : analyser pour mieux prévenir

« L'Ordre reçoit les plaintes et les instruit toutes. Qu'il soit conciliateur, rapporteur ou qu'il siège en chambre de discipline, le conseiller ordinal reste d'abord un pharmacien. Au cours d'une procédure disciplinaire, il doit procéder à une analyse distanciée et factuelle des situations qui lui sont soumises et juge son confrère sur des faits, avec son expertise et en toute neutralité. Dans son quotidien, il a un rôle d'accompagnement et une fonction pédagogique pour les confrères qui l'interrogent dans le cadre de leur exercice professionnel. »

Laurence Delemotte,
membre du Conseil central
de la section B, représentant
les pharmaciens de l'industrie

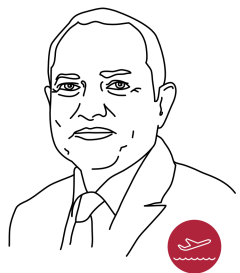


Comment se traduit le rôle de référent sécurité pour le conseiller ordinal ?

« Depuis deux ans, le pharmacien adjoint d'officine, professionnel de santé de première ligne, fait face à une augmentation exponentielle des interrogations, frustrations, voire attitudes agressives des patients. Soucieux de la sécurité des pharmaciens, l'Ordre a consolidé un réseau de conseillers ordinaires, "référénts sécurité". Le référent sécurité apporte une aide et un soutien aux confrères qui peuvent se sentir isolés. Il permet aussi d'évaluer plus précisément les difficultés rencontrées sur le terrain. »



Carole Legand,
membre du Conseil
central de la section D,
représentant les
pharmaciens
adjoints d'officine
et autres exercices



Claude Marodon, président de la délégation de La Réunion au Conseil central de la section E, représentant les pharmaciens d'outre-mer

Agir pour des réponses de santé publique coordonnées

« La Réunion a très vite été confrontée au variant sud-africain du SARS-CoV-2 : il a fallu lancer une expérimentation précoce d'utilisation du vaccin Pfizer-BioNTech en ville. Une collaboration avec l'agence régionale de santé (ARS), les grossistes et les unions régionales des professionnels de santé (URPS) a permis, dès le mois de février, de mettre ce vaccin à disposition de la population. Je me réjouis que le protocole de respect de la chaîne du froid, de reconstitution et de traçabilité, mis en place avec mes confrères officinaux, ait été récompensé par un prix de l'Ordre. »

Un accès renforcé au DP pour les pharmacies à usage intérieur (PUI)

« En octobre, l'Ordre a notamment organisé une rencontre avec les principaux éditeurs de logiciels pour leur présenter les outils mis au point afin d'assurer l'interopérabilité de leurs solutions avec le Dossier Pharmaceutique (DP) en milieu hospitalier. Contribuer à ces avancées, c'est aussi une façon de renforcer le lien entre la ville et l'hôpital : le numérique est là pour nous rapprocher ! »



Patrick Mazaud, membre du Conseil central de la section H, représentant les pharmaciens des établissements de santé ou médicosociaux et des services d'incendie et de secours, et chargé de mission Santé numérique du Conseil national de l'Ordre des pharmaciens

Lutter contre l'exercice illégal de la biologie médicale

« Les conseillers ordinaires ont mené des travaux pour définir précisément ce qu'est un acte de biologie médicale : cet acte, réalisé sous la responsabilité d'un pharmacien ou d'un médecin biologiste médical, comprend trois phases – pré-analytique, analytique et post-analytique – indissociables. Ils ont aussi défini les 20 principales missions du biologiste médical. Sur cette base, l'Ordre engage des actions en justice pour lutter contre les pratiques illégales. Pour les conseillers ordinaires, il s'agit de garantir, dans une perspective de santé publique, que les patients bénéficient d'examens fiables, réalisés par des acteurs compétents, les biologistes médicaux. »



Bernard Poggi, vice-président du Conseil central de la section G, représentant les pharmaciens biologistes médicaux



Karine Pansiot, membre du Conseil national de l'Ordre des pharmaciens et du CST de suivi de l'expérimentation française de l'usage médical du cannabis (ANSM)

Suivi de l'expérimentation du cannabis à usage médical

« En participant au comité scientifique temporaire (CST) de mise en place et, à présent, à celui de suivi de l'expérimentation française de l'usage médical du cannabis, j'ai pu observer, en tant que conseiller ordinaire, la motivation et l'engagement des confrères officinaux et hospitaliers, de métropole et d'outre-mer, ayant intégré l'expérimentation ou souhaitant le faire. Un engagement qui leur permet d'accompagner leurs patients dans cette nouvelle alternative face à l'échec thérapeutique. Le CST de suivi veillera pendant ces deux années à faire des propositions d'adaptation des modalités du circuit élaboré, grâce aux retours des pharmaciens. Merci à eux ! »

* Missions confiées à l'Ordre par la loi – art. L. 4231-1 du code de la santé publique

Une question ?
Ayez le réflexe conseiller ordinal

Pour retrouver plus de Paroles de conseillers ordinaires,

consulter
www.ordre.pharmacien.fr >
Communications >
Les actualités >
Paroles de conseiller ordinal